

L'ACCÈS DES FEMMES À L'ÉDUCATION ET AU TRAVAIL EN FRANCE

ÉLÉMENTS CHRONOLOGIQUES

Deux cents ans pour accéder à l'égalité de droit.

- Soixante ans de citoyenneté à part entière...

Éducation

- **1836** : L'ordonnance du 23 juin organise l'enseignement primaire pour les filles.
- **1861** : Après avoir bataillé plusieurs années, l'institutrice Julie Daubié est la première femme autorisée à se présenter au baccalauréat, qu'elle obtient en l'ayant préparé seule.
- **1868** : Les femmes sont autorisées à suivre les cours dans les facultés de médecine.
- **1880** : Création des Écoles normales d'institutrices. Loi Camille Sée « relative à la création d'établissements destinés à l'enseignement secondaire des jeunes filles ».
- **1884** : Les femmes sont autorisées à étudier le droit.
- **1906** : Marie Curie est la première femme titulaire d'une chaire en Sorbonne.
- **1924** : Les programmes de l'enseignement secondaire ainsi que le baccalauréat deviennent identiques pour les filles et les garçons (décret du 25 mars).
- **1938** : Les femmes peuvent s'inscrire à l'université sans l'autorisation de leur époux.
- **1972** : Ouverture aux femmes de plusieurs concours d'accès aux grandes écoles. L'École polytechnique devient mixte : huit femmes sont reçues et l'une d'entre elles (Anne Chopinet) sera major de promotion.
- **1976** : La mixité devient obligatoire pour tous les établissements d'enseignements primaires et secondaires que par le décret du 28 décembre 1976 de la loi du 15 juin 1975 (dite Loi "René Haby"). Mais le premier lycée mixte avait ouvert ses portes en 1937 (Marcellin Berthelot, à St Maur)
- **1982** : L'école militaire de Saint-Cyr Coëtquidan devient mixte.
- **2000** : Une convention interministérielle est signée le 25 février afin de porter une politique globale d'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif. Elle réunit les ministères de l'Éducation nationale, de la Recherche, de l'Agriculture, de la Parité et de l'Emploi, rejoints le 8 mars 2002 par les ministères chargés de la Culture, de l'Équipement et de la Justice.
- **2006** : La convention interministérielle du 25 février 2000 est renouvelée le 29 juin 2006. Elle réunit les ministères de l'Emploi, de l'Éducation nationale, de la Justice, de l'Équipement, de l'Agriculture, de la Culture, de la Parité et de la Recherche.
- **2019** : Convention 2019-2024 pour l'égalité dans le système éducatif renouvelée le 28 novembre 2019.

Égalité professionnelle

- **1874** : Interdiction du travail des femmes dans les mines.
- **1885** : Les femmes sont autorisées à entrer comme dactylographes dans les services d'État.
- **1892** : Interdiction du travail de nuit, repos hebdomadaire, journée de 11 heures puis de 10 heures pour les femmes et les enfants en **1900**.
- **1900** : La loi du 1er décembre ouvre le barreau aux femmes : Jeanne Chauvin devient la première avocate. L'École des Beaux-Arts est ouverte aux femmes.
- **1901** : Les femmes participent aux élections du Conseil du travail.
- **1907** : Loi autorisant les femmes mariées à disposer librement de leur salaire. Les femmes sont électorales et éligibles aux conseils prud'homaux.
- **1913** : Loi Strauss sur le congé maternité indemnisé : congés prénatal facultatif de 4 semaines sur prescription médicale et postnatal obligatoire de 4 semaines pour les femmes salariées.
- **1920** : Les femmes peuvent adhérer à un syndicat sans l'autorisation de leur époux.

- **1931** : Certains concours dans les ministères sont fermés aux femmes.
- **1945** : La notion de « salaire féminin » est supprimée. « A travail égal, salaire égal » dans la législation française.
- **1946** : Ouverture de la magistrature aux femmes. Plus aucune restriction concernant le travail des femmes dans les emplois publics ne subsiste officiellement. Cependant, la circulaire limitant l'accès des femmes à certaines fonctions « pour raisons de service » n'est abrogée qu'en 1975.
- **1965** : Réforme des régimes matrimoniaux, les femmes mariées peuvent exercer une activité professionnelle sans le consentement de leur mari et bénéficier des avantages sociaux.
- **1972** : La loi du 22 décembre de 1972 relative à l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes introduit le principe « à travail égal, salaire égal ». Mais en fait les écarts de rémunération et de revenus demeurent.
- **1975** : Loi interdisant toute distinction entre les sexes dans la fonction publique.
- **1982** : Les femmes d'artisans ou de commerçants peuvent choisir entre le statut de conjoint collaborateur, salarié ou associé.
- **1983** : La loi du 13 juillet 1983 portant modification du code du travail et du code pénal (loi Roudy) établit l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.
- **1992** : Loi sanctionnant l'abus d'autorité en matière sexuelle dans les relations de travail (harcèlement sexuel).
- **1998** : Réaffirmation des consignes relatives à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre.
- **2001** : Loi du 9 mai 2001, dite loi Génisson, sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Cette loi actualise et renforce la loi de 1983 en définissant les axes de sa mise en œuvre.
Loi du 6 novembre 2001 relative à la lutte contre les discriminations à l'emploi.
- **2003** : Le décret n° 2003-1280 du 26 décembre 2003 portant application de la loi du 21 août 2003, portant réforme des retraites modifie les conditions du bénéfice de la majoration pour enfants (majoration de la durée d'assurance d'un trimestre pour toute année durant laquelle une femme a élevé un enfant, dans la limite de huit trimestres par enfant).
- **2004** : Accord national interprofessionnel du 1er mars 2004, relatif à la mixité et à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes : réduire les inégalités salariales, faciliter l'accès à la formation professionnelle pour les femmes, réduire l'impact de la maternité ou la parentalité, mettre fin au déséquilibre entre les hommes et les femmes lors des recrutements.
- **2006** : Loi n° 2006-340 du 23 mars 2006 relative à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes (moyens pour l'égalité salariale, conciliation entre l'activité professionnelle et la vie familiale, mise en place de quotas pour faciliter l'accès des femmes aux responsabilités). Le Conseil Constitutionnel dans sa décision n°2006-533 DC du 16 mars 2006 a déclaré les dispositions relatives aux quotas (articles 21 à 26) non conformes à la Constitution.
- **2008** : La loi constitutionnelle du 23 juillet 2008 modifie l'article 1er de la Constitution, désormais ainsi rédigé : « La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales ».
- **6 août 2012** : Promulgation de la loi sur le harcèlement sexuel (JO du 7). Le texte donne une nouvelle définition du harcèlement sexuel, établit des circonstances aggravantes et détermine les sanctions qui y sont associées. La loi a été votée en procédure d'urgence à la suite du vide juridique provoqué par une décision du Conseil constitutionnel qui avait annulé l'article du code pénal sur le harcèlement sexuel.
- **3 août 2018** : Promulgation de la loi renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes. Elle comprend quatre points : l'étendue du délai de prescription des crimes sexuels commis sur des mineurs à 30 ans à partir de la majorité de la victime ; le renforcement des dispositions du code pénal pour réprimer les infractions sexuelles sur les mineurs ; la **création d'une infraction d'outrage sexiste** pour réprimer le harcèlement dit "de rue" ; l'élargissement de la définition du harcèlement en ligne.

Bibliographie et sitographie Égalité filles-garçons à l'école et en mathématiques

Janvier 2020

Quelques références classiques en sociologie de l'éducation :

- Mosconi (1989) La mixité scolaire. Un faux semblant.
- Duru-Bellat (1990) L'école des filles. Quelle formation pour quels rôles sociaux.
- Baudelot, Establet (1992, 2006 pour la ré-édition) Allez les filles !
- Claude Zaidman (1996) La mixité à l'école primaire...

Des outils pour se former à l'égalité femmes-hommes

- <http://flot.sillages.info/?portfolio=se-former-a-legalite-femmes-hommes>
- Outils pour l'égalité à l'école (réseau Canopé)
<https://www.reseau-canope.fr/outils-egalite-filles-garcons.html>

Chiffres et analyses à l'échelle nationale :

- Filles et garçons sur le chemin de l'égalité. De l'école à l'enseignement supérieur. 2019. MENESR, DEPP.
https://cache.media.education.gouv.fr/file/2019/73/2/depp-2019-filles-et-garcons_1089732.pdf
- **Dossiers de veille de l'IFÉ** : Genre et éducation, n° 37, septembre 2008
Auteur(s) : Hélène Marguerite
[Télécharger la version intégrale du dossier \(version PDF\)](#)
- **Dossiers de veille de l'IFÉ** : Discriminations et inégalités à l'école, n°90, février 2014
Auteur(s) : Rémi Thibert
[Télécharger la version intégrale du dossier \(version PDF\)](#)
- **L'égalité entre les filles et les garçons, entre les femmes et les hommes, dans le système éducatif**, Éducation & formations n° 97 – septembre 2018
<http://www.education.gouv.fr/cid134408/l-egalite-entre-les-filles-et-les-garcons-entre-les-femmes-et-les-hommes-dans-le-systeme-educatif-vol.-2.html>

Autour de la menace du stéréotype :

Présentation de Virginie Bonnot, sur la menace du stéréotype
<http://postes.smai.emath.fr/apres/parite/journee2013/V.Bonnot-24Juin2013.pdf>

Vidéo d'Isabelle Régner. Effet interférent des stéréotypes de genre sur les performances des filles en mathématiques (Laboratoire de Psychologie Cognitive, AMU-CNRS)
<https://youtu.be/37kRVdEmiFQ>

Vidéo de Pascal Huguet. Les stéréotypes de genre.
<http://www.college-de-france.fr/site/stanislas-dehaene/symposium-2012-11-20-16h15.htm>

Sur la place des femmes dans la recherche mathématique :

Site de l'association Femmes et mathématiques :
<http://www.femmes-et-maths.fr/>

Portraits de mathématiciennes :
<http://smf.emath.fr/content/portraits>

Page de documentation sur ce sujet sur le site de la SMF (société mathématique de France)
<http://smf.emath.fr/content/documentation>

Autour de l'enseignement des maths :

E. Barbin, L'enseignement des mathématiques aux jeunes filles et les stéréotypes de genre (1880-1960), Repères IREM n°97, 2014
<http://numerisation.irem.univ-mrs.fr/WR/IWR14020/IWR14020.pdf>

Une brochure réalisée par des profs de lycée à Amiens
http://maths.ac-amiens.fr/sites/math.ac-amiens.fr/IMG/pdf/femmes_monde_scientifique.pdf

Une étude du centre Hubertine Auclert, sur les manuels scolaires de maths
<http://www.centre-hubertine-auclert.fr/outil/les-representations-sexuees-dans-les-manuels-de-mathematiques-de-terminale-etude>

Autour de la place des femmes en informatique :

J. Margolis, A. Fisher, *Women in computing: unlocking the clubhouse*, Cambridge MA, MIT Press, 2002

I. Collet, « Effet de genre : le paradoxe des études d'informatique », TIC&Société, Vol. 5 n°1, 2011.

Sur les grandes écoles

M. Blanchard, S. Orange, A. Pierrel, 2014, *La production d'une noblesse scientifique : enquête sur les biais de recrutement à l'ENS*.

<http://www.ens.fr/IMG/file/actualites/2015/Rapport%20ENS%20septembre%202014-2.pdf>